

PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Prêt Transformation Ecologique

AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

DECISION OU ARRETE D'AUTORISATION D'EMPRUNT

Taux révisable LA

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 1 103 356 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de construction d'un bassin de pollution à Marckolsheim

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-1 pour les EPCI ;

Vu la délégation rendue exécutoire de la Commission Permanente du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

Accordée au Président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle en date du 27 novembre 2020 ;

Le Président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle :

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé de 1 Ligne du Prêt d'un montant total de 1 103 356 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique

Montant : 1 103 356 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

A Schiltigheim le 4 février 2026
Le Président

Le Président
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

